



La Lettre du

SY.N.P.A.-F.O.

SYNDICAT NATIONAL DES PRODUCTEURS D'ASSURANCES ET DE CAPITALISATION C.G.T. - FORCE OUVRIÈRE

Élections de vos représentants du personnel,

Du 19 au 27 mai 2015.

VOTRE VOTE VOUS APPARTIENT !

Rarement une échéance électorale n'aura concentrée autant d'enjeux. Depuis la loi du 20 Août 2008, qui a introduit un critère d'audience lors des élections professionnelles, les campagnes et la propagande pour obtenir, voire soutirer votre voix vont bon train et parfois tous les moyens, même les plus contestables sont de mise.

Et certains seront sans scrupule et capables de toutes les audaces pour détourner votre vote.

Nous tenons à vous rappeler, que **vos** **votre** **vote** **vous** **appartient**. On ne peut vous le soustraire d'aucune manière et par aucun moyen.

Soyez donc extrêmement vigilant. Si d'aventure on vous propose dans le cadre d'une réunion d'équipe, ou d'un atelier téléphonique, ou d'un pot concomitant à une réunion à caractère professionnel de procéder à une séance de votes collectifs où le représentant d'une centrale syndicale, qu'il n'y a pas lieu de citer, vous fera la danse du ventre pour collecter votre suffrage, **refusez !**

Si malgré tout, vous étiez témoin ou victime de manœuvres de cette nature, informez sans attendre vos représentants FO les plus proches ou le service RH local.

Le meilleur moyen d'éviter ces guets-apens, non dénués d'intérêts, consiste à voter de votre domicile à tête reposée dès réception de votre identifiant et de votre code (dès le 19 Mai).

Si on vous demande de voter pour Pierre, Paul ou Jacques, dites simplement que vous avez déjà voté.

Ce qui doit vous déterminer dans votre choix repose essentiellement sur la capacité du syndicat à défendre vos intérêts.

Posez-vous une question et une seule : En cas de situation difficile ou tendue, qui sera en mesure de vous soutenir le plus efficacement ?

Et dans ce registre, un syndicat est doté d'une expertise, d'un engagement et d'une probité plus aboutis que les autres.

Et à ce titre, chacun vous dira que le syndicat qui assume, c'est **FO**.

Le 11 mai prochain, VOXALY, la société prestataire du vote, qui sera pour la première fois par voie électronique, vous adressera votre identifiant et code d'accès, conservez-les, ils pourraient être utiles si un second tour devait avoir lieu.

Afin d'éviter ce cas de figure, **dès le 19 mai, votez et faites voter pour les listes Force Ouvrière.**

SOMMAIRE MARS / AVRIL 2015

Élections de vos représentants du personnel du 19 au 27 mai 2015 !	1
Élections 2015 et les actions engagées par FO.	2
Le pacte de responsabilité : Un pacte gagnant / gagnant ?	2&3
Le pacte de responsabilité en chiffres !	3
La GPEC dévisse. Point d'étape 2013.	4
Encart du trésorier.	4

**DONNEZ-NOUS LES
MOYENS DE CHANGER
LES CHOSES !**

Votez FO... Cliquez FO !

LES ACTIONS ENGAGÉES PAR FO !

- ⌘ Succès de la **Pétition FO** pour la mise en place de la **subrogation**, (500 signatures recueillies).
- ⌘ Initiative **FO** à destination des **futurs mamans des PFAC** où la Directrice du développement Sociale de l'époque a accordé une suite favorable, ce qui a d'ailleurs conduit la Direction à revoir intégralement l'accord sur les droits des commerciaux sur la parentalité (voir tract **FO** de mai 2014) et obtention du **congé pour enfant malade** pour les commerciaux (signature de **FO**).
- ⌘ Action de **FO** au niveau de la branche pour l'**augmentation des minima de branche** (niveaux sur lesquels sont calculés **les primes d'ancienneté**) où **FO**, en manifestant avec plusieurs centaines de commerciaux devant le siège de la FFSA, avait obtenu, après avoir été reçu, l'augmentation de 25 et 30 % de ces minima !
- ⌘ **120 lettres recommandées adressées à tous les IMC** au printemps 2014, pour leur rappeler les droits des commerciaux sur le temps de travail. Par ailleurs, **FO** tente de convaincre les CE pour que les CHSCT mènent des enquêtes sur le temps de travail réel des commerciaux. Étrangement nos demandes sont ou rejetées, sans argument digne de ce nom sauf celui de ne pas contrarier la Direction sur ce sujet pour le moins... sensible, ou reportées sine die !
- ⌘ Courriers auprès de la FFSA pour qu'elle revoie sa position (dans le cadre des CCN) sur les **périodes d'essai** des commerciaux (point inscrit au calendrier social de la fédération patronale).
- ⌘ FO obtient après avoir soutenu, pendant des années, cette revendication, que les conditions d'ancienneté requises des commerciaux pour accéder au Régime Professionnel de Prévoyance (RPP) soient alignées sur celles du Personnel Administratif (de 12 mois à 3 mois).
- ⌘ **FO** vient de faire revenir (fin octobre 2014) la Direction sur les **reprises de commissions des contrats PP des salariés EP qu'elle opérait en toute illégalité**.
- ⌘ Juin dernier, **FO** élabore et propose un **protocole d'accord complet sur les rémunérations**.
- ⌘ Expertise sur **INOV : FO** et la secrétaire du CHSCT IDF obtiennent devant les tribunaux la mise en place de l'expertise votée par le CHSCT !
- ⌘ Indemnisation du domicile à des fins professionnelles, **FO** obtient gain de cause devant 2 tribunaux.
- ⌘ **FO** intervient à l'Assemblée Générale des Actionnaires.
- ⌘ Frais professionnels : **FO** est intervenu à de multiples reprises avec succès pour éviter les chantages aux agendas contre validation des frais professionnels. Parallèlement, nous avons confié ce dossier à un cabinet d'avocats spécialisés afin de déterminer si les us et coutumes d'AXA en la matière sont licites.
- ⌘ Pendant la mandature (3 ans), **FO** a rendu compte de son activité, de ses initiatives à travers 40 communications syndicales qui ont porté notamment, sous forme de dossiers, sur des thèmes tels que : L'inaptitude, les indemnités retraite, le T.A.R, les indemnités de licenciement, les allocations d'ancienneté, la D.E.C, les bilans sociaux, INOV, O'Connor, l'accord sur la Parentalité.
- ⌘ **FO** a défendu et soutenu plus de 200 collègues lors de la dernière mandature et ce n'est pas le fruit du hasard si souvent c'est vers notre syndicat que les salariés se tournent !

DU 19 AU 27 MAI, MILLE ET UNE RAISONS DE VOTER FORCE OUVRIÈRE !

Le pacte de responsabilité :

Un pacte gagnant/gagnant ?

Pas une semaine ne passe sans que l'expression du moment « Pacte de responsabilité » ne soit arborée en réponse aux angoisses liées au chômage de masse qui frappe notre pays.

Bien entendu, personne ne peut rester insensible aux questions de l'emploi et encore moins lorsqu'on représente les salariés.

Rares sont d'ailleurs les familles qui ne sont pas touchées par ce fléau en cette séquence de libéralisme totalement débridée.

Alors, pour tenter d'apporter des réponses à ce tourment du moment, les pouvoirs publics, les décideurs de la sociale démocratie ou de la démocratie sociale sont allés puiser leur inspiration au cœur même de la troïka européenne, elle même sous la tétée du groupe de Bilderberg.

Autant dire que le choix du mode de relance économique ne faisait plus de doute et ce dès la fin de l'exercice 2012. Ainsi, en privilégiant l'offre, l'espoir d'une relance par la demande, comme proposée par notre Confédération, était mort-née.

Le MEDEF omniprésent dans les arcanes des plus hauts sommets de l'État pouvait alors jubiler.

Au global, ce ne sont pas moins de **50 milliards d'euros** qui vont bénéficier aux entreprises à travers ce désormais célèbre pacte de responsabilité.

Pacte de responsabilité qui a pour wagon de tête le non moins illustre C.I.C.E. (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi).

Ce CICE représente à lui seul pour 2014, une bagatelle de **20 milliards d'€** au bénéfice des entreprises et notamment des plus grandes, qui pour beaucoup d'entre elles n'en ont clairement pas besoin.

Ces 20 milliards ont été alimentés notamment par une augmentation de la TVA et par une hausse de fiscalité écologique, autrement dit payés par les contribuables que nous sommes !

Comme le disait Colbert, grand collecteur d'impôts devant l'éternel : « **L'art de l'imposition consiste à plumer l'oie pour obtenir le plus possible de plumes avec le moins possible de cris** ». Cette formule n'a pas pris une ride !

Mais, revenons au pacte !

Articulé autour d'un principe simple : **abaissement du coût du travail contre embauches**, ce pacte est censé contribuer au redressement de la compétitivité des entreprises tout en permettant la création de 200 000 emplois.

Pour favoriser ses desseins, il a été décidé d'alléger de plusieurs milliards les cotisations patronales ainsi que la fiscalité des entreprises. Du jamais vu depuis le début de la cinquième république.

À la « volée », le patronat va voir son **taux de cotisation famille** réduit de 1,8 point dès 2015 pour tous les salariés dont la rémunération est inférieure à 1,6 Smic et pour tous les salariés dont la rémunération est inférieure à 3,5 Smic dès 2016.

À cela s'ajoute la **suppression des cotisations sociales patronales dès le premier janvier 2015 pour tous les salariés payés au SMIC**. Une invitation sans détour à rétribuer au lance-pierre les salariés

Au rayon fiscalité, c'est jour de fête au siège du MEDEF.

En premier lieu, la **C3S** (Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés) qui finance le régime des travailleurs non salariés va, au premier janvier, voir son seuil de contribution être revu très nettement à la hausse **pour disparaître totalement en 2017**.

La surtaxe temporaire de 10,7 % portant sur l'impôt sur les sociétés va être supprimée en 2016 et enfin, parce qu'un bonheur n'arrive jamais seul, **l'impôt sur les sociétés** va poursuivre sa dégrèvement amorcée en 1985 pour atteindre 28 % d'ici 2020 (- 5,3 points par rapport à aujourd'hui).

On pensait que le Père Noël venait de Laponie, mais là, de toute évidence, il vient de bien moins loin. Le MEDEF a été, comme un enfant sage... comblé.

On peut s'imaginer après une telle pluie de milliards que les contreparties auxquelles seront assujetties les entreprises seront à hauteur des milliards consentis, que ce soit en terme d'emplois, de formation et de... **relocalisation de l'emploi en France**.

Eh bien non ! Rien, tout juste un observatoire dont on ne sait pas grand chose si ce n'est que le Parlement y sera associé sous une forme qui reste à... déterminer.

Alors on renvoie sommairement les négociations dans les branches en les pressant, com oblige, d'aboutir.

Certes, çà et là des relevés de conclusions fleurissent, certains folkloriques, d'autres anecdotiques, quelques accords sont signés, dans la Chimie, mais aussi dans l'Assurance. Comme cet accord référence dont a fait la promotion le premier Ministre en personne au journal de 20 heures.

En effet, 38 000 créations d'emplois ont été annoncées sur les 3 ans à venir dans le secteur de l'Assurance. Dit de cette manière, ça en jette ! **Mais, quand on y regarde d'un peu plus près, c'est nettement moins que lors des 3 années précédentes**. Le nombre de départs sera d'ailleurs supérieur aux embauches avec une pyramide des âges qui s'annonce plus défavorable que d'accoutumée.

Ce même constat est établi dans la plupart des branches où les discussions sont en cours ou achevées.

Avec ou sans, le pacte ne crée pas plus d'emplois qu'auparavant, c'est donc du tout bénéfique pour les multinationales et AXA en premier lieu.

Ce pacte porte en lui tous les traits d'un pacte de complaisance qui ne sert clairement qu'une seule partie.

Pour s'en convaincre définitivement, la seule mesure qui devait concrètement bénéficier aux salariés les plus modestes a été retoqué par le conseil constitutionnel !

Décidément quand ca veut pas, ca veut pas !

LE PACTE DE RESPONSABILITÉ EN CHIFFRES.

1. **CICE 20 Milliards** au pot pour 2014, dont **12 MILLIONS D'€** rien que pour AXA France
2 837 Commerciaux en 2013 et 2 906 en 2014 ont permis à l'Entreprise de bénéficier de ce crédit d'impôt.
2. **C3S : 6 MDS D'€ DE GAINS.**
3. Allègement des cotisations familiales et suppressions des cotisations URSSAF : **9 MDS d'€**
4. Baisse de l'Impôt sur les sociétés de **5,3 POINTS** d'ici 2020 !
5. **La surtaxe** de 10,7 % de cet impôt sera **supprimée** en 2016 !!!



La GPEC dévisse. Point d'étape 2013 : Un bilan sans appel !!

Nombre de sorties : 736 (prévisions accord GPEC de 500 à 600)

Nombre d'entrées : 496 (dont 96 passages salariés des PFAC en PA)

Bilan des courses : - 240 sur un exercice ! Sur 3 ans, on vous laisse faire le calcul. Dans ces conditions la revendication de la CFDT qui réclame 300 emplois minimum au titre du pacte de responsabilité tinte comme une mesure correctrice d'urgence... préélectorale... qui est déjà programmée.

ÉLECTIONS 2015 : Osez FO !

Fin Mai, les salariés cadres et non cadres d'AXA France auront à élire leurs représentants. Il s'agit d'une étape importante dans le processus démocratique lié à la vie de l'Entreprise. Votre choix sera déterminant. Il aura pour objet de choisir vos représentants du personnel tout en fixant les conditions des majorités validant les accords.

En votant FO, vous faites le choix de préserver vos intérêts.

Votez FO... Cliquez FO !

"La Lettre du SY.N.P.A. - F.O."

35^{ème} Année - N° 208

Mars / Avril 2015

Bulletin Bimestriel d'information du Syndicat National des Producteurs d'Assurances et de Capitalisation

54 rue d'Hauteville 75010 Paris
☎ 01.48.01.91.91

Directeur de la publication
Daniel VIGNAUD

Impression

54 rue d'Hauteville 75010 Paris

Commission Paritaire

N° 0115 S 07123

ISSN n° 0246-5345

BULLETTIN D'ADHESION OU DE RENOUELEMENT

Adhésion

Renouveauement

COTISATIONS MINIMALES 2015

Inspecteur : 180 € E.I. : 165 € EB. : 135 € Retraités : 100 €

NOMPrénom

Adresse.....

Compagnie :Réseau : Statut :

☎ Fait à le

Souhaitez vous recevoir un reçu fiscal OUI NON

(Signature)

Adresser votre bulletin accompagné de 4 étiquettes et d'un chèque libellé à l'ordre du SY.N.P.A. - F.O. à
Patrice DITTIÈRE ☒ 11 rue Adèle Considère 49320 BRISSAC QUINCÉ